

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Déclaration à la presse

Soutien à notre camarade Céline Verzeletti

- Parce que la liberté d'expression n'est jamais acquise,
- Parce que la lutte contre les idées d'extrême-droite, le racisme, la *LGBTQIA+phobie* et toutes les discriminations sont encore d'actualités,

La CGT est solidaire de notre camarade Céline Verzeletti qui fait l'objet d'une citation à comparaître devant le tribunal d'Aix-en-Provence.

Ce qui lui est reproché (reproches de Jean-Marie Argoud) seraient des injures publiques.

Dans les faits, Céline Verzeletti, alors membre du bureau confédéral de la CGT, était co-secrétaire générale de l'UFSE-Cgt, et à ce titre, directrice de publication du site internet UFSE. C'est par l'intermédiaire de ce site qu'un tract du syndicat CGT de la Cour Nationale du Droit d'Asile a diffusé l'information suivante : « *le 24 octobre 2023, la CNDA a prononcé la récusation de M. Jean-Marie Argoud, rapporteur public au tribunal administratif de Marseille, et président vacataire de formation de jugement à la CNDA depuis octobre 2021, en jugeant que les opinions d'extrême-droite qu'il exprimait publiquement sont incompatibles avec l'impartialité qui est attendue d'un juge de l'asile* ».

Soyons très clairs, la citation à comparaître pour injures publiques est sans fondement mais certainement très politique de la part de monsieur Argoud !

La CGT dénonce et condamne la multiplication des convocations, des mises en examens, des traductions devant les tribunaux - voire des condamnations - des militant-es du mouvement syndical, associatif et politique.

La CGT se tient et se tiendra aux côtés de toutes celles et ceux, des syndicalistes et des responsables syndicaux luttant, notamment, contre les positions xénophobes, racistes, sexistes et homophobes, pour la défense des services publics et une Fonction publique fondés sur les principes d'égalité de traitement, de responsabilité et d'indépendance.

La CGT apporte son total soutien à notre camarade Céline Verzeletti pour que la vérité des faits ne soit pas contestée et que justice lui soit rendue.

Soyons nombreux et nombreuses le 3 avril à 13h devant le tribunal d'Aix-en-Provence.

Montreuil, le 25 mars 2025